

# **RETURN BIDS TO:**

# **RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

See Section	2.	2
Voir Section	2	.2

# STANDARD REQUEST FOR BID **INVITATION À SOUMISSIONNER - STANDARD**

The Bidder offers to provide to Canada the goods, services or both listed in the bid solicitation in accordance with the conditions set out in the bid solicitation and the prices set out in the bid.

This bid solicitation is issued in accordance with the conditions of the Supply Arrangement E60PQ-120001/G.

Le soumissionnaire offre de fournir au Canada les biens, services ou les deux énumérés dans la demande de soumissions aux conditions prévues dans la demande de soumissions et aux prix indiqués dans la soumission.

Cette demande de soumissions est émise conformément aux conditions de l'arrangement en matière d'approvisionnement E60PQ-120001/G.

Solicitation No N° de la	Amendment No N° de	
demande	modification	
100021664	2	

Solicitation closes – La demande prend fin :	File No N° de dossier
at – à 14:00 July 7, 2022	
on – le 14:00 7 juillet, 2022	
See Section 2.3 Voir Section 2.3	

Can	aďä	

No of Page/ N° de page	30		
------------------------------	----	--	--

Date of Solicitation - Date de la demande 30 juin, 2022

June 30, 2022

Address inquiries to - Adresser toute demande de renseignement à :

#### **Stephanie Luedee**

#### NC-SOLICITATIONS-GD@hrsdc-rhdcc.gc.ca

Les soumissionnaires doivent s'assurer les e-mails ne dépassent pas 13 MB pour éviter les problèmes de transmission. / Submission e-mails do not exceed 13MB to avoid problems with transmission.

Destination

See Annex B **Voir Annexe B** 

#### Instructions:

#### Municipal taxes are not applicable.

Unless otherwise specified in the bid solicitation, all prices quoted must be net prices in Canadians funds including Canadian customs duties, excise taxes, must be FOB, including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount for Applicable Taxes is to be shown as a separate item.

#### Instructions:

Les taxes municipales ne s'appliquent pas.

Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, tous les prix indiqués doivent être des prix nets, en dollars canadiens, comprenant les droits de douane canadiens, la taxe d'accise et doivent être FAB, y compris tous frais de livraison à la (aux) destination(s) indiqué(s). Le montant des taxes applicables doit apparaître séparément.

Supplier Name and Address – Nom et adresse du fournisseur
Telephone No N° de téléphone
Facsimile No N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of supplier (type or print)
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression)
Signature : Date :

# **TABLE DES MATIÈRES**

TABLE D	DES MATIERES	••••••
PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
1.1	Exigences relatives à la sécurité	
1.2	Besoin	
1.3	Général ou Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA)	
1.4	Contenu canadien	
1.5	COMPTE RENDU	
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	
2.1	Instructions, clauses et conditions uniformisées	
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.4	PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	
4.1	Procédures d'évaluation	
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
6.2	BESOIN	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	Durée du contrat	
6.5	Responsables	
6.6	PAIEMENT	1
6.7	Instructions relatives à la facturation	
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	
6.11	Accès aux installations et à l'équipement	
6.12 6.13	Installations du Canada pour accueillir la livraison	
6.14	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA.	
	E A	
	IN	
	E B	
	DE PAIEMENT	
	E C	
AIVINEX	F (	2

invitation - Solicitation No.	N° de la modif - Amd. No.
invitation Constation No.	14 do la modili 7 ma. 140.

$\mbox{N}^{\circ}$ de l'invitation - Solicitation No. $100021664$	N° de la modif - Amd. No.
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCE	S RELATIVES À LA SÉCURITÉ25

# PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## 1.1 Exigences relatives à la sécurité

L'entrepreneur peut être accompagné, il n'est pas nécessaire de détenir une cote de sécurité.

#### 1.2 Besoin

La présente demande de soumissions est émise conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour les fauteuils de bureau pour les fournisseurs qui font partie de la série d'AMA émise par TPSGC sous le numéro E60PQ-120001/PQ. Les termes et conditions de l'AMA du fournisseur s'appliquent à cette sollicitation et en font partie intégrante. Les soumissionnaires qui soumettent une offre acceptent d'être liés par ces modalités et conditions ainsi que les modalités et conditions de la présente demande de soumissions.

Ce besoin est détaillé dans l'annexe A des clauses du contrat subséquent.

1.3	General ou Strategie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA

Ce besoin est:	
☑ Processus général Le besoin est assujetti à tous les accords commerciaux applicables, comme indiqué dans l'av de projet de marché (APM).	∕is
☐ Processus de la SAEA	
Ce marché est réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entrep autochtones du gouvernement fédéral. Pour de plus amples renseignements concernant les exigences requises des entreprises autochtones conformément au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, consulter l'Annexe 9.4 du Guide des approvisionnements	

## 1.4 Contenu canadien

Ce besoin est limité aux produits canadiens.

## 1.5 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2022-03-29) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

Le paragraphe 3.a) de l'article 01, Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003 incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

a. au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA), le soumissionnaire a déjà fourni une liste complète des noms, tel qu'exigé en vertu de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u>. Pendant ce processus d'approvisionnement, le soumissionnaire doit immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms.

# 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) indiquée ci-dessous, au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à EDSC ne seront pas acceptées.

# 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **2** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

#### 2.4 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
  - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
  - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

#### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

# 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande aux soumissionnaires de fournir le nom et l'adresse complets de leur entreprise, leur adresse électronique, ainsi que le nom et le numéro de téléphone d'une personne-ressource.

Le Canada demande aux soumissionnaires de fournir leur offre dans des fichiers séparés, en version électronique, comme suit :

Section I : Soumission technique -1 copie électronique par e-mail;

Section II: Soumission financière - 1 copie électronique par e-mail;

Section III : Attestations et renseignements supplémentaires - 1 copie électronique par email.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites cidessous pour préparer leur soumission en version électronique

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

# Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

#### 3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

# Section III: Attestations et Renseignements supplémentaires

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

# PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- L'équipe d'évaluation déterminera si deux (2) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien et présentées par deux soumissionnaires ou plus qui ne sont pas affiliés au sens utilisé dans la *Loi sur la concurrence*, L.R.C. (1985), c. C-34. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront admissibles à l'attribution d'un contrat; sinon, toutes les soumissions reçues le seront. Si, à un moment quelconque du processus d'évaluation, on constate, que ce soit en déterminant l'invalidité des attestations, en déterminant que les soumissions sont irrecevables ou que les soumissions ont été retirées par les soumissionnaires, qu'il n'y a plus deux (2) soumissions recevables ou plus avec une attestation valide, alors toutes les soumissions recevables seront admissibles à l'attribution d'un contrat. Le Canada pourrait effectuer la validation des attestations de contenu canadien à tout moment durant le processus d'évaluation, y compris en même temps que d'autres étapes.

### 4.1.1 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix-soumission

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

#### 4.2 Méthode de sélection

Clause du Guide des CCUA A0069T (2007-05-25) Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

#### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

# 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

## 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - Attestations additionnelles

Des vérifications d'intégrité ont été effectuées sur chaque fournisseur au moment de l'émission de leur arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) respectif. En soumettant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions énoncées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission des instructions uniformisées énumérées cidessus.

#### 5.1.2 Conformité du produit

En soumettant une soumission, le soumissionnaire atteste que toutes les produits proposées sont conformes et continueront de se conformer tout au long de la période du contrat, aux exigences détaillées à l'annexe A et aux spécifications de la série d'AMA émise par TPSGC avec le numéro E60PQ-120001/PQ.

#### 5.1.3 Maintien des certifications

Le soumissionnaire atteste qu'en soumettant une soumission en réponse à cette demande de soumissions, le soumissionnaire et tout membre du soumissionnaire si le soumissionnaire est une coentreprise, continue de se conformer à toutes les attestations soumises avec son arrangement pour se qualifier dans le cadre du série d'AMA publiée par TPSGC sous le numéro E60PQ-120001/PQ.

#### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 A Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

# 5.2.2 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

# 5.2.2.1 Attestation du prix

Cette certification s'applique aux exigences concurrentielles et non concurrentielles lorsque le prix total évalué de la soumission est de 50 000,00 \$ ou plus et que la soumission est la seule soumission recevable.

a. Attestation des prix - fournisseurs établis au Canada (autres que les agences et détaillants)

Le soumissionnaire atteste que le prix proposé

- n'est pas supérieur au plus bas prix demandé à tout autre client, y compris au meilleur client du soumissionnaire, pour une qualité et une quantité semblables de biens, de services ou les deux;
- ii. ne comprend aucun élément de bénéfice sur la vente qui soit supérieur à celui que le soumissionnaire réalise normalement sur la vente de biens, de services ou les deux de qualité et de quantité semblables; et
- iii. ne comprend aucune disposition prévoyant des escomptes à des vendeurs.
- b. Attestation des prix agents et détaillants canadiens

Le soumissionnaire atteste que le prix proposé

i. n'est pas supérieur au plus bas prix demandé à tout autre client, y compris au meilleur client du soumissionnaire, pour une qualité et une quantité semblables de biens, de services ou les deux; et ne comprend aucun élément de bénéfice sur la vente qui soit supérieur à celui que le soumissionnaire réalise normalement sur la vente de biens, de services ou les deux de qualité et de quantité semblables.

#### PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

# 6.1 Exigences relatives à la sécurité

#### 6.1.1

L'entrepreneur peut être accompagné; il n'est pas nécessaire de détenir une cote de sécurité.

Les membres du personnel de l'entrepreneur NE PEUVENT PAS ACCÉDER AUX LIEUX DE TRAVAIL NI RÉALISER LES TRAVAUX si des renseignements ou des biens PROTÉGÉS ou CLASSIFIÉS s'y trouvent, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un représentant du ministère ou de l'organisme pour lequel les travaux sont réalisés.

- 6.1.2 Les exigences relatives à la sécurité (LVERS et clauses fournies par le Programme de sécurité des contrats) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.
  - L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par le Programme de Sécurité des Contrats (PSC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
  - 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent détenir une cote de fiabilité en vigueur ou être accompagné en tout temps.
  - 3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité ne doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable d'Emploi et développement social du Canada.

#### 6.2 Besoin

6.2.1 L'entrepreneur doit fournir des fauteuils de bureau conformément au besoin de l'annexe A.

Le présent contrat est émis contre l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour les fauteuils de bureau pour fournisseurs qui font partie de la série d'AMA émise par TPSGC sous le numéro E60PQ-120001/PQ. Les termes et conditions de l'AMA du fournisseur s'appliquent au présent contrat et en font partie intégrante.

6.2	.2	Ce bes	soin e	est :
$\boxtimes$	Prod	cessus	géné	éral
	Prod	cessus	de la	SAEA

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

# 2010A (2022-01-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en

L'article 09, Garantie, est modifié comme suit :

Au paragraphe 1:

font partie intégrante.

Supprimé : « La période de garantie sera de 12 mois. »

Inséré: « La période de garantie sera de 10 ans, à l'exception des composants

réglables, qui auront une garantie de 5 ans. »

Au paragraphe 2:

Supprimé : En entier Inséré : Comme suit :

« 2. L'entrepreneur doit payer les frais de transport associés au renvoi de l'ouvrage ou de toute partie de l'ouvrage aux locaux de l'entrepreneur pour remplacement, réparation ou rectification. L'entrepreneur doit également payer les frais de transport associés au renvoi de l'ouvrage ou de toute partie de l'ouvrage qui est remplacé ou rectifié au lieu de livraison précisé dans le contrat ou à un autre endroit désigné par le Canada. Cependant, si le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où l'ouvrage se trouve. Dans ce cas, l'entrepreneur doit assumer tous les coûts (y compris les frais de

déplacement et de subsistance) qui en découlent. Le Canada ne remboursera

aucun de ces coûts. »

Toutes les autres dispositions de l'article Garantie demeureront en vigueur.

Section 16 – Intérêt sur les comptes en souffrance

Cette disposition ne s'applique pas aux paiements effectués par carte de crédit au point de vente. Elle ne s'applique pas aux fournisseurs dont l'AMA ne contient aucune disposition relative au paiement par carte de crédit.

#### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Période du contrat

La période du contrat s'étend de la date d'attribution du contrat au 31 mars 2022.

#### 6.4.2 Date de livraison

Tous les éléments livrables doivent être reçus au plus tard le 8 juillet, 2022.

## 6.4.3 Instructions de livraison

Si la livraison est requise: Les marchandises doivent être livrées DDP (Destination comme spécifié dans le contrat) Règles Incoterms®, taxes applicables en sus.

En plus de ce qui précède, l'entrepreneur doit décharger et déplacer les marchandises au(x) lieu(x) de livraison(s) spécifié(s) dans le contrat.

# 6.4.5 Lieu(x) de livraison et d'installation

La livraison et l'installation du besoin sera effectuée au(x) point(s) de livraison identifiés à l'Annexe B du contrat.

L'autorité du projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation du chargé de projet.

6.5	Responsables
6.5.1	Autorité contractante
L'autori	ité contractante pour le contrat est : (à compléter lors de l'attribution du contrat)
Titre : _ Départe	ement : e :
Téléph Courrie	one :
par écr du cont	ité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée it par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée trat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou de toute personne autre que l'autorité contractante.
6.5.2	L'autorité du projet
L'autori	ité du projet pour le contrat est : <i>(à compléter lors de l'attribution du contrat)</i>
Titre : _ Organis	sation : e :
Téléph Courrie	one :
L'autori	ité du projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés,

L'autorité du projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés, conformément au contrat, qui comprend des dispositions lui permettant d'autoriser la livraison et l'installation. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. Les questions techniques peuvent être discutées avec le l'autorité du projet, mais l'autorité du projet n'a pas le pouvoir d'autoriser des changements à la portée des travaux. Les modifications de la portée des travaux ne peuvent être apportées que par une modification du contrat émise par l'autorité contractante.

L'autorité du projet doit aussi s'assurer que les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site respectent le délai accordé au fournisseur pour aller livrer et installer le mobilier au site selon le calendrier principal de l'entrepreneur général (un représentant du Canada, ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada)

# 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Le representant de l'entrepreneur pour le contrat est : (a completer lors de l'attribution du contrat
Nom : Titre :
Téléphone : Courriel :

#### 6.6 Paiement

# 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaire(s) précisé(s) dans l'annexe B – Base de Paiement, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (à compléter lors de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 6.6.2 Méthode de Paiement

Clause du Guide des CCUA H1001C (2008-05-12) Paiements multiples

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

# 6.6.3 Clauses du Guide des CCUA

Clause du *Guide des CCUA* <u>C0100C</u> (2010-01-11) Vérification discrétionnaire des comptes - biens et(ou) services commerciaux

## 6.6.4 Paiement électronique de factures - contrat

Le Canada peut payer les factures par carte de crédit si l'AMA de l'entrepreneur indique l'acceptation d'un tel paiement. Veuillez-vous référer à l'AMA du fournisseur.

#### 6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

a.	L'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et
	paiement. (à compléter lors de l'attribution du contrat)
	(Insérer le nom de l'organisation)
	(Insérer l'adresse de l'organisation)

# 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

# 6.9 Lois applicables

Comme indiqué dans l'article «Lois applicables» de la partie 6A de l'AMA.

#### 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) Les articles de l'entente de l'AMA E60PQ-120001;
- (b) Les articles de cette entente;
- (c) Les conditions générales <u>2010A</u> (2022-01-28) Conditions Générales : biens (complexité moyenne);
- (d) Annexe A, Besoin;
- (e) Annexe B, Base de Paiement;
- (f) Annexe C, Spécifications supplémentaires relatives aux certifications associées au produit non disponible:
- (g) Annexe D, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- (h) La soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (à compléter lors de l'attribution du contrat)

### 6.11 Accès aux installations et à l'équipement

Les installations, l'équipement, les documents et le personnel du Canada ne sont pas automatiquement à la disposition de l'entrepreneur. Si ce dernier doit accéder aux locaux, aux systèmes informatiques (réseau de microordinateurs), à locaux de travail, aux téléphones, aux terminaux, aux documents et au personnel du Canada dans l'exécution des travaux, il devra en informer l'autorité contractante en temps opportun. Si la demande d'accès est approuvée par le Canada et que des arrangements sont pris pour que l'entrepreneur ait accès, l'entrepreneur, ses sous-traitants, ses agents et ses employés doivent se conformer à toutes les conditions applicables du lieu de travail. De plus, l'entrepreneur doit s'assurer que les installations et l'équipement sont uniquement utilisés aux fins d'exécution du contrat.

# 6.12 Installations du Canada pour accueillir la livraison

Les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site sont tenus de se conformer aux plans de santé et sécurité établis pour le site, et à toute loi en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux sont exécutés.

Pendant la période du contrat, un représentant du Canada ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada peuvent demander la liste des employés et des sous-traitants ayant besoin d'accéder au site pour exécuter les travaux, ainsi que leur cote de sécurité. L'information doit être communiquée dans le délai prescrit pour veiller à ce que la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier soient en conformité avec le calendrier principal.

#### 6.13 Finitions Standard

L'utilisateur désigné (UD) va consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les éléments de finition offerts.

Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, l'autorité du projet enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix d'éléments de finition du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A.

L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix d'éléments de finition du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.

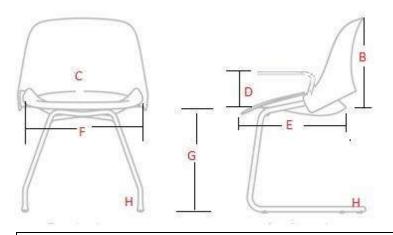
#### 6.14 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA <u>A9068C</u> (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

# ANNEXE A BESOIN

Tableau A1: Fauteuils de service sans accoudoir



Fauteuil d'appoint	QTÉ: <u>535</u>
	Chaises sans accoudoir pour les zones de service avec surface dure pour faciliter l'entretien

Spécification pour les Fauteuils de Bureau (AMA)

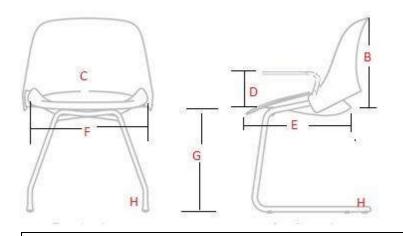
# Maintien des certifications et informations additionnelles :

Le Canada peut demander des copies de certification(s) d'Arrangements en matière d'approvisionnement ou des renseignements supplémentaires pour confirmer/ les critères de fauteuil du produit proposé avant l'attribution du contrat dans un délai spécifié par l'utilisateur désigné.

	Critères Instructions	Critères de sélection		
	Hauteur du dossier	Standard avec une hauteur minimale de 354 mm (13.9 in)		
В	Préférence(s) de style de dossier choisissez TOUT ce qui est acceptable	Note: Le style représente la forme générale, mais le design peut varier.  □ Aucune préférence □ □ □ □		
С	Soutien lombaire choisissez seulement 1	☐ Oui ☐ Non ■ Aucune préférence		
D	Accoudoirs choisissez seulement 1	□ Oui ■ Non		
E	Profondeur du siège choisissez seulement 1	Fixe  □ Peu profond = 380 mm (15,0 po) jusqu'à 420 mm (16,5 po) ■ Moyennement profond = supérieur à 420 mm (16,5 po) jusqu'à 460 mm (18,1 po) □ Profond = supérieur à 460 mm (18,1 po)		
F	Largeur du siège	17 "		

Hauteur du G Fixe = entre 417 mm (16,4 po) et 512 mm (20,2 po) siège Capacité d'empilage ☐ Empilable horizontalement ■ Empilable verticalement □ Aucune préférence choisissez seulement 1 ☐ Patins ☐ Base à pattes (4 Style de la Н ☐ Roulettes pour tapis (moquette) montants) base ☐ Roulettes pour surface dures Base patin choisissez TOUT ce qui est ☐ Base en porte-à-faux acceptable ☐ Autre ☐ Tissu ☐ Revêtement respirant (tissue à maille) Dossier Rembourrage Autre : surface dure pour faciliter l'entretien (ex. plastique dure) ☐ Tissu ☐ Revêtement respirant (tissue à maille) choisissez TOUT Siège surface dure pour faciliter l'entretien (ex. plastique dure) Autre : ce qui est acceptable Critères Couleur: noir supplémentaires Poids 17 lbs (le cas Livraison : Les chaises doivent être assemblées échéant) Adresse de Adresse 1: livraison et o 2089, boulevard Marcel-Laurin, suite 100, St-Laurent, H4R 1K4 quantité à livrer Quantité: 194 chaises Adresse 2: o 740 rue Bel-Air, Montreal, H4X 2K3 Quantité: 341 chaises Photo exemple

# Tableau A2 : Fauteuils de service avec accoudoirs



Fauteuil	QTÉ: <u>266</u>
d'appoint	
	Chaises avec accoudoir pour les zones de service avec surface dure pour faciliter l'entretien

Spécification pour les Fauteuils de Bureau (AMA)

# Maintien des certifications et informations additionnelles :

Le Canada peut demander des copies de certification(s) d'Arrangements en matière d'approvisionnement ou des renseignements supplémentaires pour confirmer/ les critères de fauteuil du produit proposé avant l'attribution du contrat dans un délai spécifié par l'utilisateur désigné.

	Critères Instructions	Critères de sélection			
	Hauteur du dossier	Standard avec une hauteur minimale de 354 mm (13.9 in)			
В	Préférence(s) de style de dossier choisissez TOUT	Note: Le style représente la forme générale, mais le design peut varier.  □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □			
	ce qui est acceptable				
С	Soutien lombaire choisissez seulement 1	☐ Oui ☐ Non ■ Aucune préférence			
D	Accoudoirs choisissez seulement 1	■ Oui □ Non			
E	Profondeur du siège choisissez seulement 1	Fixe  □ Peu profond = 380 mm (15,0 po) jusqu'à 420 mm (16,5 po) ■ Moyennement profond = supérieur à 420 mm (16,5 po) jusqu'à 460 mm (18,1 po) □ Profond = supérieur à 460 mm (18,1 po)			
F	Largeur du siège	Standard 17 in			
G	Hauteur du siège	Fixe = entre 417 mm (16,4 po) et 512 mm (20,2 po)			

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. 100021664

Capacité d'empilage ☐ Empilable horizontalement ■ Empilable verticalement □ Aucune préférence choisissez seulement 1 ☐ Patins ☐ Base à pattes (4 Style de la н ☐ Roulettes pour tapis (moquette) montants) base ☐ Roulettes pour surface dures ■ Base patin choisissez TOUT ce qui est ☐ Base en porte-à-faux acceptable ☐ Autre ☐ Revêtement respirant (tissue à maille) ☐ Tissu Dossier Rembourrage ■ Surface dure pour faciliter l'entretien (ex. plastique dure de bonne qualité) ☐ Revêtement respirant (tissue à maille) ☐ Tissu choisissez TOUT Siège ■ Surface dure pour faciliter l'entretien (ex. plastique dure de bonne qualité) ce qui est acceptable Critères Couleur : noir supplémentaires Poids 17 lbs environ (le cas Livraison : Les chaises doivent être assemblées échéant) Adresse de Adresse 1: livraison et o 2089, boulevard Marcel-Laurin, suite 100, St-Laurent, H4R 1K4 quantité à livrer o Quantité : 96 chaises Adresse 2: o 740 rue Bel-Air, Montreal, H4X 2K3 Quantité: 170 chaises Photo exemple

# ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

1. Stratégie d'approvisionnement
Approvisionnement par sous-catégorie
$\boxtimes$ Approvisionnement tout compris avec une valeur estimée à 65 390,00 $\$$ .

#### 2. Produit et Prix

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES: Les soumissionnaires doivent remplir la section B des tableaux désignés par l'Utilisateur Désigné dans le présent article, ainsi que les tableaux 5, 8 et 9. Les soumissionnaires doivent fournir une offre complète de produits pour chaque sous-catégorie ou sous-division ou de l'approvisionnement tout compris. Dans un contrat subséquent, le terme «soumission» signifie l'engagement du fournisseur, le terme «soumissionnaire» signifie "entrepreneur".

LE SOUMISSIONNAIRE DOIT COMPLÉTER LA SECTION B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR ENTIÈREMENT.

# **SOUS-CATÉGORIE**

Tableau 1: Résumé des fauteuils par sous-catégorie No. 1

(le soumissionnaire doit compléter)

Section A - BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ		Section B - SOUMISSION DU FOURNISSEUR			
Tableau	Titre	Qté (A)	No. de pièce du fournisseur	Prix unitaire ferme (B)	Total calculé [Qté (A) x Prix (B)] \$
A1	Fauteuils de service <b>sans</b> accoudoir	535		\$	\$
A2	Fauteuils de service <b>avec</b> accoudoirs	266		\$	\$
			Sous-total	des produits	\$

# Tableau 2 – Livraison

(Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier.)

(Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier.)  Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ  Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR					
Nº du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Date voulue** (AAAA-MM-JJ)	Heure voulue : Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*	Le fournisseur doit fournir et livrer comme indiqué ci- dessous**	Prix de lot ferme \$
A1	Fauteuils de service sans accoudoir 2089, boulevard Marcel- Laurin, suite 100, St- Laurent, H4R 1K4 Quantité : 194 chaises	8 juillet, 2022	En dehors des heures normales de travail*	: semaines  Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier.	\$
A1	Fauteuils de service sans accoudoir 740 rue Bel-Air, Montreal, H4X 2K3 Quantité : 341 chaises	8 juillet, 2022	En dehors des heures normales de travail*	: semaines  Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier.	\$
A2	Fauteuils de service avec accoudoirs  2089, boulevard Marcel- Laurin, suite 100, St- Laurent, H4R 1K4  Quantité: 96 chaises	8 juillet, 2022	En dehors des heures normales de travail*	: semaines  Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier.	\$
A2	Fauteuils de service avec accoudoirs  740 rue Bel-Air, Montreal, H4X 2K3  Quantité: 170 chaises	8 juillet, 2022	En dehors des heures normales de travail*	: semaines  Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier.	\$
*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5, annexe A de l'AMA  **L'autorité du projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation de l'autorité du projet.			\$		

# Tableau 7 – Éléments de finition standard et installations du Canada aux fins de la livraison et des attestations

1.	Éléments de finition standar	d		
1.1	L'utilisateur désigné doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les éléments de finition offerts.			
	Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, l'autorité contractante enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix d'éléments de finition du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A.			
	L'entrepreneur livrera les produ seront facturés au Canada.	uits correspondant au choix d'éléments de finition du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne		
2.	Installations du Canada où s	e fera la livraison		
	Les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site sont tenus de se conformer aux plans de santé et sécurité établis pour le site, et à toute loi en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux sont exécutés.			
	Pendant la période du contrat, un représentant du Canada ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada peuvent demander la liste des employés et des sous-traitants ayant besoin d'accéder au site pour exécuter les travaux, ainsi que leur cote de sécurité. L'information doit être communiquée dans le délai prescrit pour veiller à ce que la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier soient en conformité avec le calendrier principal.			
2.1	Quai de chargement/lieu Blvo			
Α	Lieu	2089, boulevard Marcel-Laurin, suite 100,		
		Saint-Laurent, Québec, H4R 1K4		
В	Quai de chargement Non, rez de chausee			
С	Rampe de chargement (i.e.	Non		
	hydraulique, électrique, etc.)			
D	Porte	N/A		
Е	Monte-charge	Non		
F	Autre (préciser)	Le chauffeur doit prendre contact pour organiser la livraison.		

3.	Continuité des attestations
	Le soumissionnaire atteste qu'en soumettant une soumission en réponse à l'IAS, le soumissionnaire ainsi que tous les membres du soumissionnaire si le soumissionnaire est une coentreprise, continuent de se conformer à toutes les attestations suivantes énumérées aux parties 6A et 6B de l'AMA du soumissionnaire pour les espaces de travail.  Le Canada peut exiger des copies des certifications environnementales avant l'attribution du contrat, selon les délais précisés
	par l'utilisateur désigné.
3.1	Dispositions relatives à l'intégrité
3.2	Le programme fédéral pour l'équité en matière d'emploi visant les entrepreneurs
3.4	Conformité du produit
3.5	L'attestation des prix (conformément à l'AMA, partie 6B).

Éléments de finition standard

L'utilisateur désigné doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les éléments de

Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, l'autorité contractante enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix d'éléments de finition du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A.

L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix d'éléments de finition du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.

2. Installations du Canada où se fera la livraison

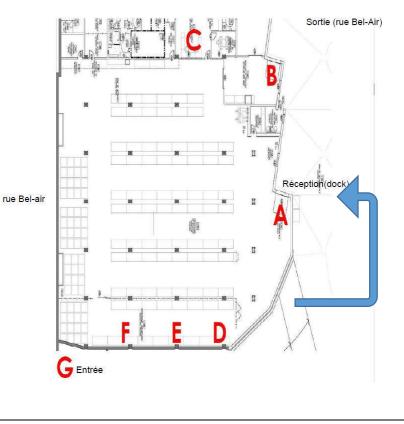
Les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site sont tenus de se conformer aux plans de santé et sécurité établis pour le site, et à toute loi en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux sont exécutés.

Pendant la période du contrat, un représentant du Canada ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada peuvent demander la liste des employés et des sous-traitants ayant besoin d'accéder au site pour exécuter les travaux, ainsi que leur cote de sécurité. L'information doit être communiquée dans le délai prescrit pour veiller à ce que la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier soient en conformité avec le calendrier principal.

Quai de chargement/lieu - Entrepôt Régional\Service Canada

A	Lieu	Entrepôt Régional\Service Canada ÉDIFICE NORMAND MAURICE 740, rue Bel-Air Montréal, QC. H4X 2K3
В	Quai de chargement	Oui, camion maximum de 53' Par la rue 740 Bel-Air, Montréal, QC, H4C 2K3
С	Rampe de chargement (i.e. hydraulique, électrique, etc.)	Non
D	Porte	Les portes d'entrée acceptent des camions de 53 pieds, et une hauteur de 15'
Е	Monte-charge	Non
F	Autro (préciser)	Le chauffeur doit prendre contact pour organiser la livraison

Autre (préciser) Le chauffeur doit prendre contact pour organiser la livraison.



3.	Continuité des attestations
	Le soumissionnaire atteste qu'en soumettant une soumission en réponse à l'IAS, le soumissionnaire ainsi que tous les membres du soumissionnaire si le soumissionnaire est une coentreprise, continuent de se conformer à toutes les attestations suivantes énumérées aux parties 6A et 6B de l'AMA du soumissionnaire pour les espaces de travail.  Le Canada peut exiger des copies des certifications environnementales avant l'attribution du contrat, selon les délais précisés par l'utilisateur désigné.
3.1	Dispositions relatives à l'intégrité
3.2	Le programme fédéral pour l'équité en matière d'emploi visant les entrepreneurs
3.4	Conformité du produit
3.5	L'attestation des prix (conformément à l'AMA, partie 6B).

# Tableau 9 – Évaluation de la soumission et total du contrat

(le Canada peut remplir ce tableau si le soumissionnaire ne l'a pas fait)

1	Total <b>ferme</b> des produits (Tableau 1)	¢
ı	Total letitle des produits (Tableau 1)	\$
2	Total <b>ferme</b> des livraisons (Tableau 2)	\$
3	Prix évalué (soumission) total (1 + 2) [À supprimer au moment de l'attribution du contrat]	\$
4	Taxes applicables : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$
5	Prix du contrat (1 + 2 + 4) : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	

<sup>\*</sup> Taxes applicables en sus.

# Tableau 10 – Représentant autorisé du soumissionnaire

1.	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat									
	Nom :	Numéro de téléphone :								
		Courriel:								
		NEA:								

# ANNEXE C LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ



# Contract Number / Numéro du contrat 100021664

Security Classification / Classification de sécurité

# SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL) LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A -	INFORMATION CONTRACT		A LA GLOG	MITE (EVERO)					
1. Originating Government Department or Organizatio			2. Branch or Di	rectorate / Direction généra	le ou Direction				
Ministère ou organisme gouvernemental d'origine	IBR								
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sou	s-traitance 3. b) Name	and Address	of Subcontract	tor / Nom et adresse du sou	us-traitant				
4. Brief Description of Work / Brève description du travail									
Achat des chaises pour la salle d'attente - dans le cadre d **CSC St-Laurent: les chaises seront livrées et entreposé			curisée						
<ol> <li>a) Will the supplier require access to Controlled Go Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandise</li> </ol>					✓ No Yes Oui				
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?									
6. Indicate the type of access required / Indiquer le ty	pe d'accès requis								
6. a) Will the supplier and its employees require acces Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils (Specify the level of access using the chart in Qu (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau	accès à des renseignements d lestion 7. c) I qui se trouve à la question 7.	ou à des biens c)	s PROTÉGÉS e	et/ou CLASSIFIÉS?	No Yes Oui				
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners PROTECTED and/or CLASSIFIED information o Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs à des renseignements ou à des biens PROTÉGE	s, maintenance personnel) req r assets is permitted. s, personnel d'entretien) auron ÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pa	uire access to t-ils accès à o s autorisé.			No Ves Non ✓ Yes Oui				
c) Is this a commercial courier or delivery requirement     S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraise	on commerciale <b>sans</b> entrepos	age de nuit?			No Yes Oui				
7. a) Indicate the type of information that the supplier	will be required to access / Ind	iquer le type	d'information au	uquel le fournisseur devra a	voir accès				
Canada	NATO / OTAN			Foreign / Étranger					
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la d			■ NI=						
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN		Au	o release restrictions acune restriction relative a diffusion					
Not releasable À ne pas diffuser	ı								
Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :		Re	estricted to: / Limité à :					
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Précise	er le(s) pays :	Sp	ecify country(ies): / Précise	r le(s) pays :				
7. c) Level of information / Niveau d'information									
PROTECTED A	NATO UNCLASSIFIED			ROTECTED A					
PROTÉGÉ A L PROTECTED B	NATO NON CLASSIFIÉ			ROTÉGÉ A ROTECTED B					
PROTECTED B	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTRE	INTE		ROTÉGÉ B					
PROTECTED C	NATO CONFIDENTIAL			ROTECTED C					
PROTÉGÉ C	NATO CONFIDENTIEL			ROTÉGÉ C					
CONFIDENTIAL	NATO SECRET			ONFIDENTIAL					
CONFIDENTIEL	NATO SECRET		CC	ONFIDENTIEL					
SECRET	COSMIC TOP SECRET			CRET					
SECRET	COSMIC TRÈS SECRET			CRET					
TOP SECRET TRÈS SECRET				OP SECRET RÈS SECRET					
TOP SECRET (SIGINT)				OP SECRET (SIGINT)					
TRÈS SECRET (SIGINT)			TR	RÈS SECRET (SIGINT)					

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canadä



# Contract Number / Numéro du contrat 100021664

Security Classification / Classification de sécurité

DART A (cor	tinuad\ / DADTIE A (quita)										
PART A (continued) / PARTIE A (suite)  8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?  Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  No Non Oui											
If Yes, indicate the level of sensitivity:  Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :											
9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?  Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?  No Non Oui											
	s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel : Number / Numéro du document :										
PART B - PE	RSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)										
io. a) Person	nel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis										
	RELIABILITY STATUS CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET CONFIDENTIEL SECRET TRÈS SECRET										
	·	TOP SECRET TRÈS SECRET									
<b>✓</b>	SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS										
	Special comments:  Commentaires spéciaux :										
	NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.  REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être	fourni.									
	screened personnel be used for portions of the work? sonnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?	No Ves Non ✓ Ves Oui									
	will unscreened personnel be escorted? affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?	No Ves Non ✓ Ves Oui									
PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)											
INFORMAT	ION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS										
11. a) Will the	e supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or	No Yes									
premis	es? nisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou	Non Oui									
	SIFIÉS?										
11. b) Will the	supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?	✓ No Yes									
Le four	nisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	✓ NonOui									
PRODUCTI	ON										
	production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment	No Yes									
occur a	t the supplier's site or premises? tallations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ	<b>✓</b> Non Oui									
	LASSIFIÉ?										
INFORMAT	ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)										
1 '	supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED ition or data?	✓ No Yes Non Oui									
Le four	nisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des inements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	<u> </u>									
11 e) Will the	11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?  No Yes										
Dispos	era-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence nementale?	Non Oui									

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canadä



Gouvernement du Canada

# Contract Number / Numéro du contrat 100021664

Security Classification / Classification de sécurité

# PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions. Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

#### SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category Catégorie			CLASSIFIED CLASSIFIÉ		NATO				COMSEC							
	А	В	С	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET		OTECTI ROTÉG B		CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET TRES SECRET
Information / Assets Renseignements / Biens																
Production	5								1							
IT Media / Support TI																
IT Link / Lien électronique																
12. a) Is the description										SIFIÉE?					✓ No Non	Ye Ou
If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification". Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.																
12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?  La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No Non Ves Oui																
If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).																

Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée

« Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec



des pièces jointes).



Gouvernement du Canada

# Contract Number / Numéro du contrat 100021664

Security Classification / Classification de sécurité

PART D - AUTHORIZATION / PART								
13. Organization Project Authority / C								
Name (print) - Nom (en lettres moulé	es)	Title - Titre		Signature				
Felipe Ochoa		Gestionnaire	des opérations	Ochoa, Felipe Signature numérique de Ochoa, Felipe Date : 2022.06.27 10:43:26-04'00'				
Telephone No N° de téléphone	Facsimile No N° de	télécopieur	E-mail address - Adresse cour	riel	Date			
14. Organization Security Authority /	Responsable de la séc	urité de l'orgar	nisme					
Name (print) - Nom (en lettres moulé	es)	Title - Titre		Signature				
	_		Digitally signed by I	laliberte. Ja	mes			
Laliberte, Jame	S		Date: 2022.06.27 11					
Telephone No N° de téléphone	Facsimile No N° de	télécopieur	E-mail address - Adresse cour	riel	Date			
15. Are there additional instructions ( Des instructions supplémentaires				t-elles jointes	?	No Yes Non Oui		
16. Procurement Officer / Agent d'ap	provisionnement							
Name (print) - Nom (en lettres moulé	es)	Title - Titre		Signature				
, , ,				Digitally signed by Luedee, Stephanie DN: C-CA, O=GC, OU=H:RSD:C-HIDCC, CN="Luedee, Stephanie" Ressor: Lam approving this document				
				Stephanie Stepha				
Telephone No N° de téléphone	Facsimile No N° de	télécopieur	E-mail address - Adresse cou	ırriel	Date			
17. Contracting Security Authority / A	utorité contractante en	matière de sé	curité					
Name (print) - Nom (en lettres moulé	es)	Title - Titre		Signature				
Telephone No N° de téléphone	Facsimile No N° de	télécopieur	E-mail address - Adresse cou	ırriel	Date			